Nom :

Prénom :

Adresse :

N° SOI :

Paris le 26 mai 2016

**Madame Anne Hidalgo**

**Maire de Paris**

**Hôtel de Ville**

**75196 – Paris RP**

Objet : Indemnité de Suivi et d’Accompagnement des Élèves pour les professeurs de la Ville de Paris

Madame la Maire,

Professeur (e) de la Ville de Paris depuis , je remplis avec conscience les missions qui me sont confiées.

Parmi celles-ci, j’assure le suivi individuel et l’évaluation pédagogique des élèves, je travaille en équipe et je dialogue avec les familles.

Je réponds en cela au règlement de service mis en place par la Direction des Affaires Scolaires, à la circulaire Molle-Jardin qui régit les relations de travail entre les professeurs de la Ville et les professeurs des écoles, et aux exigences de la fiche métier des professeurs de la Ville de Paris.

J’assure donc l’intégralité des tâches définies par le décret 2013-790 du 30 août 2013 attribuant l’Indemnité de Suivi et d’Accompagnement des Élèves aux professeurs des écoles.

Par ailleurs, le corps des professeurs de la ville de Paris est bâti par homologie avec le corps des professeurs des écoles, et l’article 118 de la loi du 26 janvier 1984 stipule : *« Lorsqu’un emploi de la commune, du département de Paris ou de leurs établissements publics est équivalent à un emploi de la fonction publique de l’État, le statut particulier de l’emploi de ces collectivités et établissements et la rémunération qui lui est afférente sont fixés par référence à l’emploi de l’État ».* Cette mesure s’est appliquée depuis de nombreuse années à notre traitement et à nos indemnités (REP).

Je ne comprends donc pas que l’ISAE me soit encore refusée.

L’indemnité de suivi est aujourd’hui versée aux enseignants du premier et second degré de l’État, mais également aux personnels enseignants de la Ville de Paris : professeurs de conservatoire, assistants d’enseignement artistique, professeurs de l’École du Breuil.

Je ne réclame pas un privilège, mais une mesure d’équité. L’exception serait que les professeurs de la Ville ne perçoivent pas l’ISAE.

C’est pourquoi je me permets d’attirer votre attention sur cette situation injuste, tant au regard du travail effectué que d’un point de vue statutaire. Aussi, je revendique que l’ISAE soit versée à tous les professeurs de la Ville de Paris.

Dans l’attente d’une réponse positive de votre part, je vous prie d’agréer, Madame la Maire, mes salutations distinguées.

Signature